

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT  
DU 28 SEPTEMBRE 2016**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : M. Yann BENCHAYOUN, Adjoint au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 : reporté à la séance suivante**

**Rapports**

**I - Vote des Rapports**

1 - 24815 – Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme

**RAPPORTEUR : T. PHILIP**

**II - Communications.**

- **Bilan social 2015 de la Ville de Lyon** : Présentation du rapport de situation comparée

**R. JACQUET**

- **Evaluation des rythmes éducatifs** : Retour des enquêtes de la fin de l'année 2015/2016, dans le cadre du suivi de la réforme des rythmes scolaires.

**A BRUGNERA**

**III - Questions diverses.**

**SEANCE DU : 28 septembre 2016**

**SAISINE DU : 13 septembre 2016**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 septembre 2016**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 22 septembre 2016**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU**

**JOUR DE LA SEANCE : 36**

---

**PRESIDENT :** M. Thierry PHILIP, Maire du 3<sup>e</sup>

**SECRETAIRE :** M. Yann BENHAYOUN, Adjoint au Maire du 3<sup>e</sup>

---

**Présents :** Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Amandine BARIOZ PLANCHE, Patrick HUGUET, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI,

**Absents excusés:** Catherine PANASSIER, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Nora BERRA, Pierre BERAT, Gilles VESCO, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Romain VAUDAN.

**Dépôts de pouvoirs :** Catherine PANASSIER, Pierre BERAT donnent pouvoir à Thierry PHILIP et Patrick HUGUET pour les représenter et voter en leur nom.

Catherine PANASSIER, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Nora BERRA, Pierre BERAT, Gilles VESCO, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Romain VAUDAN absents à la délibération n° 490

**Le nombre de voix est de 28 (26 + 2 pouvoirs)**

### **Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2016.**

**M. PHILIP :** « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette courte séance. Nous n'avons pas eu le temps évidemment de faire le compte rendu de la séance précédente, vous l'aurez donc lors de la séance du 2 novembre, ainsi que celui de la séance d'aujourd'hui. »

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 : reporté à la séance prochaine.**

### **I - Vote des rapports**

#### **1 - 24815 – Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme**

**M. PHILIP, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Mesdames, Messieurs, chers collègues, Nous nous réunissons aujourd'hui pour le vote d'un rapport concernant le projet 13 de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en exercice.

Elle concerne l'arrondissement voisin du 7<sup>e</sup>.

L'organisation du PLU sur les 59 communes de la Métropole de Lyon fait de la Ville de Lyon l'échelon compétent. C'est donc bien la commune qui est concernée et qui émettra un avis au conseil municipal du 10 octobre. Juridiquement, la loi PLM impose toutefois la consultation des arrondissements pour avis. Viendra ensuite l'enquête publique du 17 octobre au 18 novembre puis le Conseil Métropolitain entérinera la modification finale.

Cette modification numéro 13 porte donc sur le secteur de Gerland, autour du stade de Tony Garnier. C'est un projet d'envergure métropolitaine qui permet de requalifier les abords du stade pour la future implantation du LOU sur notre commune.

Fondé en 1896, ce club de rugby avait quitté Lyon pour jouer au Matmut Stadium de Vénissieux en 2011. Ayant rejoint le Top 14, le club est en plein essor avec un recrutement important de joueurs de qualité. L'engouement populaire s'en ressent. Le club souhaite donc un équipement à la hauteur de son développement.

A travers son projet, le LOU Rugby a en effet l'ambition d'attirer des entreprises qui ont un lien avec la pratique du sport autour de Gerland. Aujourd'hui, Lyon est non seulement une terre de football, mais aussi une terre de rugby et je m'en réjouis ! Le programme s'inscrit d'ailleurs dans la démarche nationale « filière sport ».

En somme, cette modification permettra au rugby de s'approprier le stade de Gerland et ses alentours pour développer encore davantage le sport professionnel. Le quartier de Gerland conserve ainsi sa fonction de leader du sport de haut niveau.

En lien avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), cette modification permet de faire vivre le patrimoine urbain du XX<sup>e</sup> siècle, le développer, sans pour autant le menacer.

Après la réussite de l'organisation de l'Euro 2016, notre ville continue à s'inscrire comme un partenaire privilégié des grands rendez-vous sportifs. Nous ne voulons donc pas rater celui-ci qui offrira une nouvelle histoire du sport à Gerland. Les Lyonnais aiment le sport, alors quand celui-ci peut se lier au développement économique et à l'attractivité vous pouvez bien vous imaginer qu'on répond présent !

Je vous demande donc de bien vouloir voter ce rapport avant de passer aux communications prévues ce soir. »

**Mme CHEVALLIER :** « Même si cela ne concerne pas le 3<sup>e</sup> et comme on nous demande notre avis, je voulais vous donner le nôtre sur le fait que c'est une opération urbanistique qui est intéressante. Elle va permettre de développer le quartier, de l'activité en plus dans un endroit qui est à côté des transports en commun, tout cela dans l'esprit du SCOT. Cette opération permet une mise en valeur du stade puisqu'il y aura des ouvertures et les constructions seront peu hautes, ce qui permettra partout de voir le haut du stade. Les endroits non constructibles vont aussi permettre d'avoir une vue complète, par exemple, lorsque nous sortirons du métro, ce qui est plutôt une bonne chose. Après nous pouvons dire aussi que c'est lié à l'accord qui a été passé avec GL Event qui va investir 70 millions d'euros sur le stade. Nous comprenons donc bien qu'il y ait un retour sur investissement par le fait qu'il puisse construire des bâtiments qui serviront à des bureaux, des commerces... Ce que nous espérons c'est que le loyer qui a été fixé, avec une part variable sur les bénéfices sur les services offerts, correspondra à une rétribution peu excessive pour l'opérateur Il y a un point qui nous pose problème dans cette modification du PLU : 'est le fait que la piscine de Gerland soit dans le périmètre et qu'il y a un droit à construire sur celle-ci. Nous avons eu une bonne nouvelle lundi dernier en conseil municipal de la part

de Gérard COLLOMB qui a annoncé que la piscine ne serait pas fermée comme cela avait été annoncé cet été. Elle rouvrira l'été prochain et les étés suivants tant qu'un nouveau projet de piscine n'aura pas vu le jour dans le quartier. C'est une très bonne nouvelle, car nous pouvions craindre pour l'été prochain pour ces quartiers proches qui sont en politique de la ville et pour lesquels il est important d'avoir un équipement de ce genre à proximité. Ce sont en majorité des gens qui ne partent pas en vacances. Ce que nous espérons c'est que le nouveau projet sera un projet très accessible sur le plan des tarifs justement pour ces populations. Je voulais faire ces remarques, nous avons un avis favorable sur cette modification. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (P. HUGUET + pouvoir P. BERAT)**

**Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOUI)**

## **II - Communications.**

**- Evaluation des rythmes éducatifs : Retour des enquêtes de la fin de l'année 2015/2016, dans le cadre du suivi de la réforme des rythmes scolaires.**

**Mme BRUGNERA :** « Effectivement M. le Maire, chers collègues je vous propose une présentation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Lyon. Cette évaluation est prévue dans le cadre légal pour les communes qui ont choisi de mettre en œuvre la réforme dans le cadre du décret HAMOND. »

**Voir POWERPOINT**

# L'évaluation de la mise en œuvre Lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires

Conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon



Une évaluation prévue par le cadre légal pour les communes s'inscrivant dans le décret dit « Hamon » : Le comité de suivi

Une mise en œuvre très rapide avec une première rencontre dès le mois de décembre 2014

Un dispositif co-présidé par l'Education Nationale et la Ville de Lyon associant tous les partenaires : FCPE, PEEP, Adjoints d'arrondissement délégués à l'éducation, Adjoints Ville de Lyon aux sports, à la culture, à la petite enfance et aux affaires générales, CAF du Rhône, DRDJSCS, Fédérations des MJC, Fédération des Centres sociaux, Francas, FOL69, AFEV, Inspecteurs de circonscription de l'éducation nationale

Un ancrage sur le terrain et dans une logique participative avec les conseils de vie périscolaire

Tous les travaux sont publics accessibles à tous sur Lyon.fr

Un premier rapport d'étape publié à l'automne 2015



# Actualité des travaux d'évaluation

Trois enquêtes auprès des premiers concernés par la réforme

La tenue du prochain comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires le 4  
Octobre prochain : adoption du second rapport d'étape



## Retours des enquêtes : « regards croisés sur la réforme »

1. Enquête DAL/directeurs d'école (Ville de Lyon)
2. Enquête Bien-être des enfants (InkiData)
3. Enquête parents (Nova7)



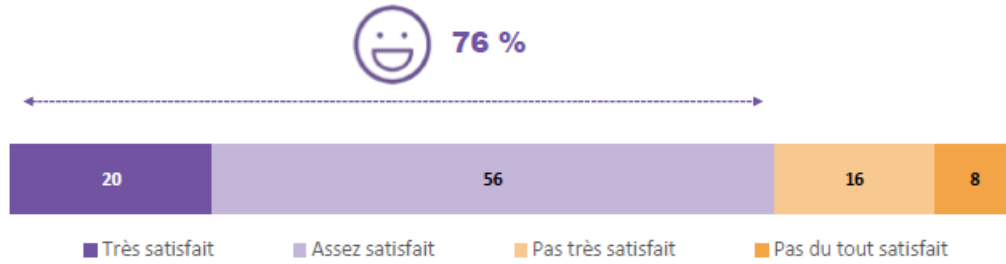


## Enquête auprès des parents d'élèves



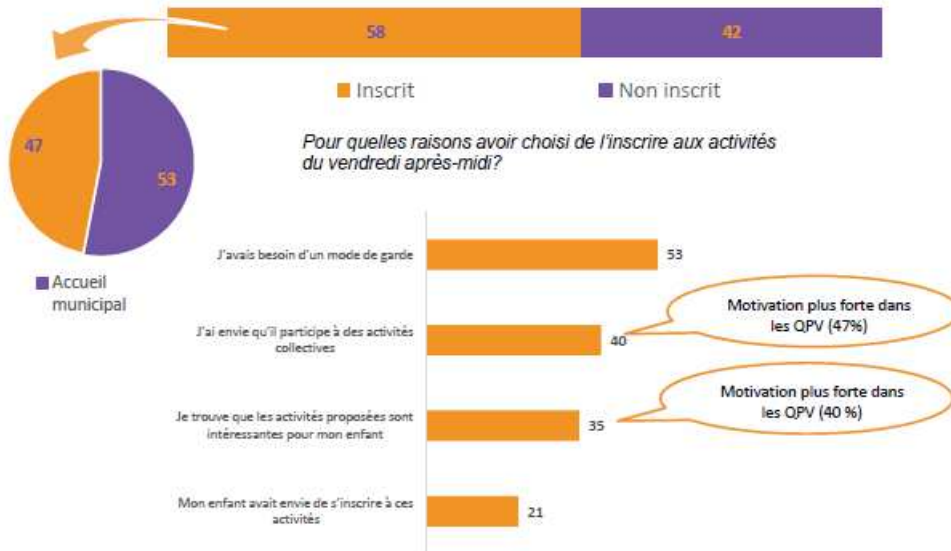
## Vendredi après-midi : satisfaction

A propos de ces activités proposées le vendredi après-midi, diriez-vous que vous en êtes :



# Inscription aux activités du vendredi après-midi

Votre enfant est-il inscrit aux activités du vendredi après-midi?



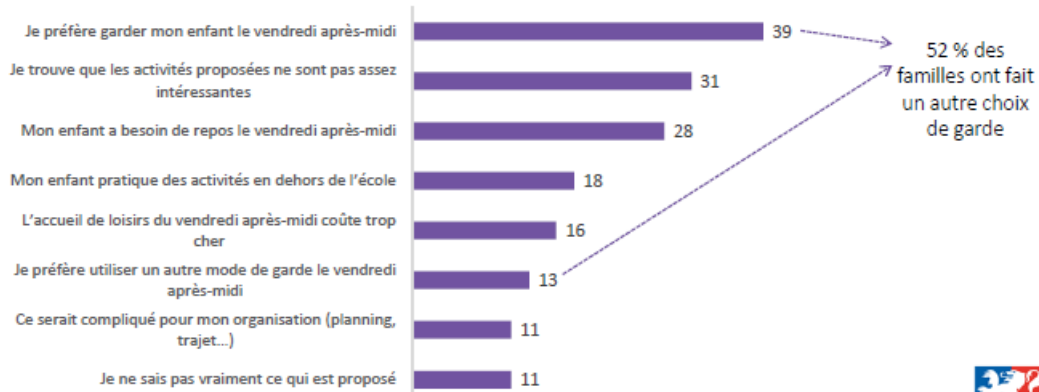
Mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Enquête auprès des parents d'élèves - Juin 2016

## Non inscription aux activités du vendredi après-midi

Votre enfant est-il inscrit aux activités du vendredi après-midi?

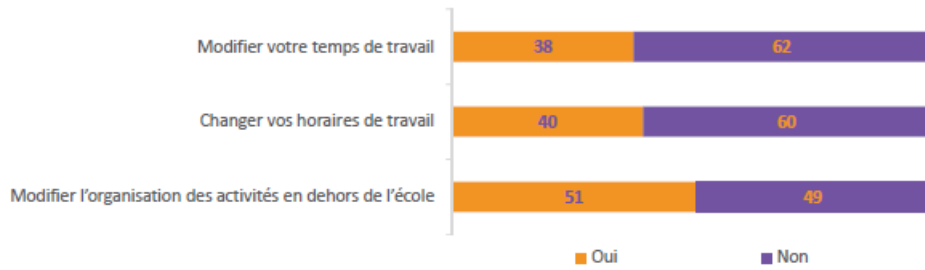


Pour quelles raisons avoir choisi de ne pas l'inscrire aux activités du vendredi après-midi?

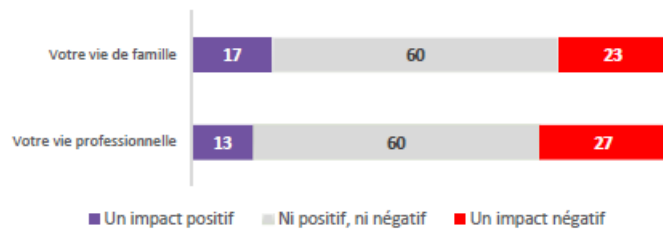


## Impact des nouveaux rythmes scolaires

Dans votre vie de parent, ces rythmes scolaires ont-ils pour conséquence de:



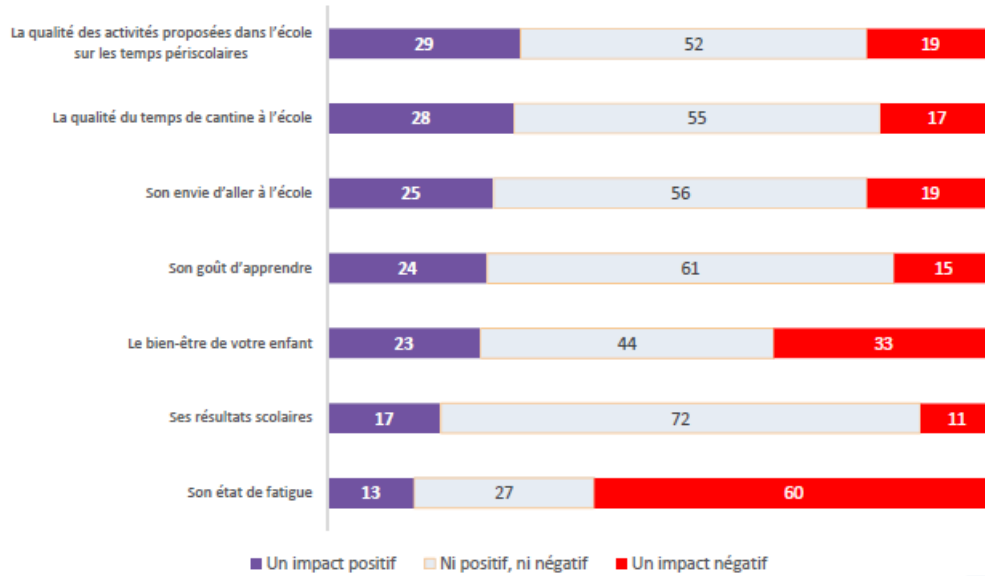
Quel est selon vous l'impact de ces nouveaux rythmes scolaires sur :



Mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Enquête auprès des parents d'élèves - Juin 2016

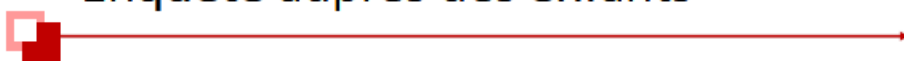
# Impact des nouveaux rythmes scolaires

Quel est selon vous l'impact de ces nouveaux rythmes scolaires sur :



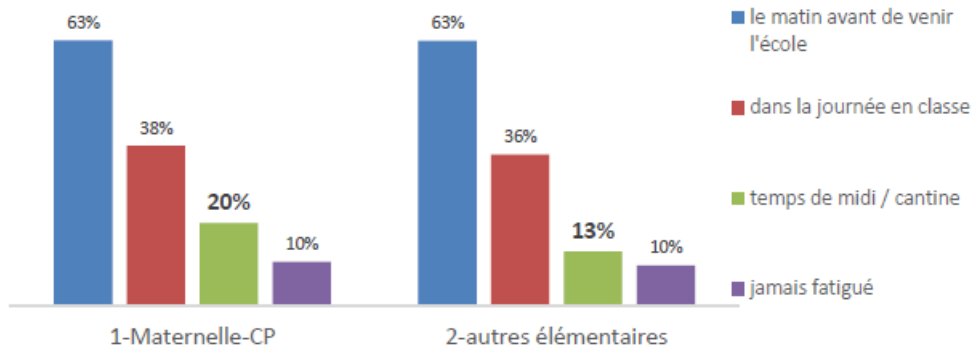
Mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Enquête auprès des parents d'élèves - Juin 2016

## Enquête auprès des enfants



« Les jours où tu viens à l'école, s'il t'arrive d'être fatigué dans la journée, c'est plutôt ? »

Maternelle-CP et autres élémentaires

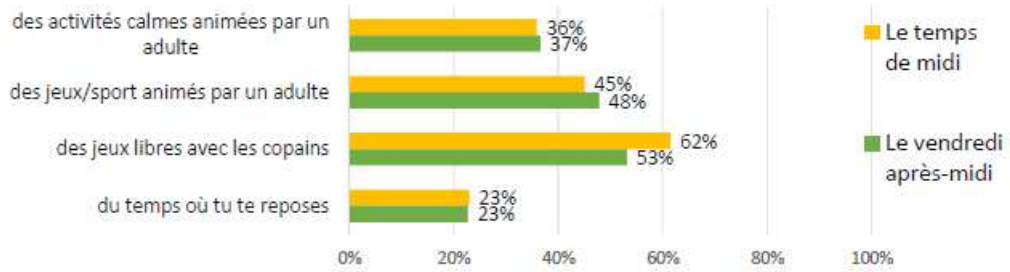


→ Presque 2/3 des enfants disent être fatigués le matin avant de venir à l'école

→ Les plus jeunes sont plus fatigués sur le temps de pause méridienne (+ 7 points)



« qu'est ce que tu aimerais faire plus ? »

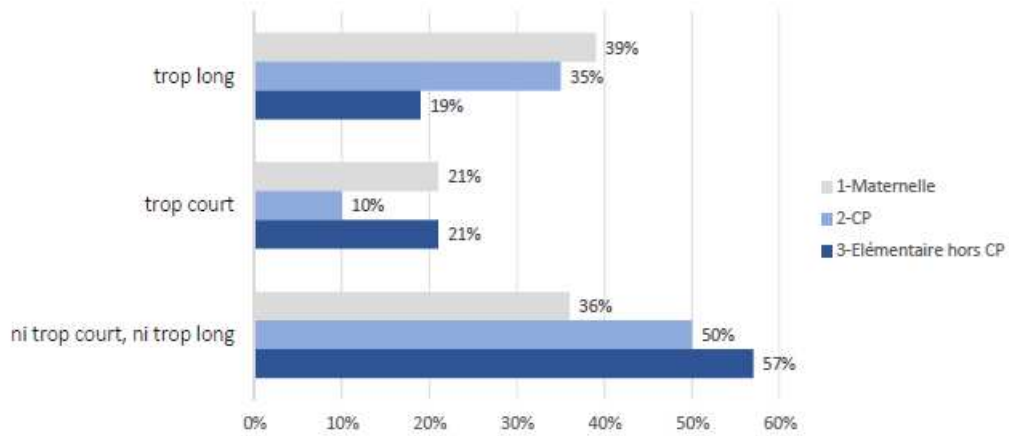


→ Des différences principalement liées au sexe et à l'âge :

	Filles	/	Garçons	< 7 ans	/	7 ans et +	QPV
<b>Activités calmes</b>	41 %		32 %	45 %		31 %	38 %
<b>Jeux, sport</b>	40 %		57 %	45 %		51 %	53 %
<b>Jeux libres</b>	51 %		55 %	56 %		50 %	45 %
<b>Temps de repos</b>	26 %		19 %	32 %		16 %	17 %



« le vendredi après midi, est-ce-que tu trouves ça ?



→ Une perception du temps du vendredi après-midi différente selon les âges et dans une moindre mesure le sexe



## Enquête auprès des directeurs d'écoles et d'accueils de loisirs



## Enquête auprès des Directeurs d'école et Directeurs d'accueils de loisir

### - La cohérence éducative -

- En majorité, **une interconnaissance des projets**
- Le **manque de temps**, un frein à la concertation et la coopération



## Les 9 grands enseignements

1. Le nouvel emploi du temps proposé à Lyon répond bien au besoin d'une majorité de familles
2. Les  $\frac{3}{4}$  des parents interrogés se disent satisfaits des activités du vendredi après-midi
3. Le coût des activités n'est pas un frein à l'inscription, surtout dans les milieux populaires
4. La qualité des activités mise en avant, en particulier dans les quartiers politique de la ville
5. Les nouveaux rythmes n'ont pas bouleversé l'organisation familiale. Les adaptations se sont faites à la marge
6. Les attentes sont différentes entre les parents et leurs enfants en termes de contenus d'activités,
7. Le bruit et la fatigue font partie des préoccupations majeures pour les enfants comme leurs parents
8. Si la « formule » convient bien aux élémentaires, des adaptations restent encore nécessaires pour le bien-être des plus petits (gestion de la sieste et séquençage des activités).
9. Le tandem directeur d'école/ directeur d'accueil de loisirs fonctionne bien. Ils considèrent qu'ils sont entrés dans une phase de consolidation avec des ajustements en terme de logistique. Parmi les axes de progression identifiés : la cohérence des différents temps et des projets pédagogiques.



**Mme CHEVALLIER :** « Je voulais tout d'abord remercier Mme BRUGNERA de cette présentation car nous l'avions demandée avant l'été, mais il est vrai qu'il fallait qu'il y ait un travail sur ce rapport d'étape qui soit fait et des résultats d'enquête, pour que cela puisse être présenté. J'attends aussi avec impatience le rapport d'étape quand il aura été présenté en comité de suivi et plus de détails dans les enquêtes, car dans le cadre de cette présentation nous sommes obligés d'aller vite, et de faire ressortir seulement un certain nombre de résultats. Nous nous sommes exprimés en conseil municipal lundi dernier sur le souhait de notre groupe d'élus. Nous sommes légalement sortis de l'expérimentation et c'est maintenant pérennisé, car initialement l'expérimentation devait durer 3 ans. Nous rentrons dans cette 3<sup>e</sup> année où nous pensons que nous aurons plus de recul parce que la première année a été la mise en place, la deuxième année l'amélioration et cette année nous sommes dans un système qui se pérennise. Nous pensons que cette année, nous serons bien à même de réaliser un vrai bilan. Nous espérons que le comité de suivi proposera des enquêtes de ce type. Nous espérons aussi que dans ces enquêtes il y ait un questionnaire sur quelle organisation mettre en place à l'issue des 3 ans. Est-ce qu'elle satisfait les personnes, est-ce que nous pouvons avoir aussi un questionnement sur le vendredi après-midi. Pourrait-il être repositionné un autre jour, est-ce que nous pourrions avoir une autre organisation, qui serait peut-être plus intéressante à notre sens et du point de vue des enfants. Je pense qu'il faut se poser la question, même si les choses se sont bien améliorées et qu'il y a des retours intéressants. Il y a la question dans les quartiers défavorisés où nous avons quand même 50% des enfants qui n'y vont pas le vendredi après-midi. Je ne sais pas si vous avez fait attention mais il y a un rapport qui vient de sortir, « Comment l'école en France reproduit les inégalités ? », et je pense que nous sommes vraiment dans ce questionnement-là sur cette réforme qui avait un objectif de diminuer les inégalités avec le raccourcissement des journées de classe. Sur ces enfants des quartiers défavorisés qui ne vont pas à sur le lieu de l'école le vendredi après-midi et se trouvent donc deux jours ½ sans lien avec le milieu éducatif, car ceux des autres milieux on peut imaginer que leurs parents leur proposent des activités, on peut donc craindre qu'ils soient plus livrés à eux même. Je ne sais pas si dans l'enquête il y a des questions, que nous avons suggérées, qu'est-ce que font le vendredi après-midi les enfants qui ne vont pas aux activités ? Je ne sais si cela figure dans l'enquête mais cela serait intéressant. Nous souhaitons en tout cas que l'on profite de cette troisième année pour avoir un vrai bilan avec tous les acteurs et que l'on se questionne sur l'organisation qui a été retenue à Lyon. »

**M. MALESKI :** « Simplement vous nous avez parlé des coûts que je n'ai en tête. Vous serait-il possible de nous les rappeler brièvement, si vous les avez, pour la famille, pour un enfant, pour deux enfants ? »

**Mme BRUGNERA :** « Le coût des vendredis après-midi pour l'année scolaire varie de 20 € par enfant à 190 € par enfant, en fonction du quotient familial. Nous sommes sur une moyenne de 120 € par an pour 3 heures d'activités tous les vendredis après-midis. Le budget de la réforme des rythmes est essentiellement composé des salaires des animateurs. Ils représentent 90% du coût de la réforme avec un taux d'encadrement qui est un taux dérogatoire, que nous aimerions améliorer mais pour cela il faut trouver plus d'animateurs. Nous avons déjà 1600 animateurs et il nous faut garder ce staff. Concernant les QPV, le rapport n°2 comprendra la restitution d'une enquête qui a été menée dans les quartiers sur le non-recours : pourquoi les parents n'inscrivent pas leurs enfants ? s'il n'y a pas un frein au niveau de la tarification, quel est-il ? Et où sont les enfants ? Ce qui a été relevé, c'est que les enfants ne sont pas, en tout cas pas plus que d'autres jours ou pas plus qu'avant, sur la place publique. Ils sont gardés dans leur famille et la difficulté est véritablement de faire comprendre aux parents qu'inscrire leurs enfants aux vendredis après-midis, même si ce n'est pas obligatoire, cela a un intérêt pour leur enfant, pour sa réussite, pour son éveil, pour son plaisir. C'est vraiment ce travail là qu'il nous faut faire. Dans les quartiers où un centre social porte l'accueil de loisirs et où il a su motiver les familles et bien c'est là que nous voyons, dans un QPV, qu'il y a 76% des enfants inscrits, car nous avons su convaincre les parents. Vous trouverez tout cela dans le rapport n°2. Effectivement, sur l'aspect dérogatoire, et j'aurais dû finir avec cela, cet été, le 2 août, sont parus deux décrets, dont l'un dit que les communes qui ont choisi le décret HAMON, ne sont plus maintenant dans une forme expérimentale mais juste dans une forme dérogatoire et que nous ne sommes plus soumis à l'évaluation. Chez nous, c'est embêtant car nous avons débuté cette évaluation et nous étions l'une des rares communes d'ailleurs à avoir entamé un travail d'évaluation. Nous allons le continuer, j'en ai parlé avec l'Inspecteur d'Académie. Par contre nous sommes sur un système dérogatoire pendant 3 ans, donc il va falloir que nous décidions comment nous continuons après cette période. Ce sera après cette année scolaire, au cours de laquelle, effectivement, le comité de suivi rendra son avis. Nous pourrions faire une enquête pour poser la question aux parents sur un éventuel changement d'organisation. En tout cas, le comité de suivi nous a permis de travailler en partenariat avec les parents, les associations, la CAF, et nous a beaucoup

apporté. Nous allons d'ailleurs le poursuivre, même si maintenant nous n'y sommes plus obligés.»

**M. ACHACHE :** « Très rapidement, une remarque et une réponse. Notre collègue Mme BRUGNERA s'interrogeait sur l'impact sur les associations et j'aurais tendance à dire qu'il y a été double. Un qui est très positif et un autre qui est un peu plus négatif. En négatif, c'est vrai que pour certains il y a une perte d'un peu d'adhérents enfants, sur les jours de centre de loisirs parce les parents avaient surtout peur que les enfants soient fatigués le soir. Par contre, ce qui a été très positif, et qui remonte très souvent de par les associations de sports que je rencontre, c'est que la problématique pour les associations sportive est qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir des moniteurs à temps plein et qu'elles n'ont que des petits contrats assez précaires à leur proposer. Le fait de pouvoir leur faire des compléments avec les écoles, cela a permis de créer de vrais emplois. Je reviens à la deuxième remarque que j'ai faite, peut-être faudrait-il mettre dans la présentation le nombre d'emplois important que cela a créé sur la Ville de Lyon. Je crois qu'il est de plus de 1000 et quelques. »

**Mme BRUGNERA:** « Il est vrai que le choix de l'organisation du vendredi après-midi et des pauses méridiennes, fait que l'on peut faire des groupements d'heures. Du coup, nos animateurs peuvent être employés 3 heures /8 heures /11 heures /15 heures et jusqu'à 35 heures. Dans les associations qui gèrent les accueils de loisirs, elles ont pu faire des contrats groupés avec des activités le soir ou le mercredi. Nous essayons de déprécier au maximum. Nous avons aussi des étudiants qui veulent travailler le vendredi après-midi uniquement parce que cela les intéresse par rapport à leur emploi du temps. Nous travaillons beaucoup ce sujet avec les associations. Nous travaillons aussi le sujet d'un groupement d'employeurs pour toujours continuer à améliorer les contrats des animateurs. Le secteur de l'animation n'est pas un secteur très facile en termes de professionnalisation. »

- **Bilan social 2015 de la Ville de Lyon :** Présentation du rapport de situation comparée

**M. JACQUET :** « Le rapport de situation comparée est un rapport relatif à " l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes: il comporte des données en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle". Fin de citation de la loi de 2012!

- Cela nous permet de confirmer ce que nous savons déjà -mais de manière trop général- donc de connaître plus précisément et plus concrètement, cela nous permet aussi d'analyser des constituantes d'écarts.

- Cela nous permettra - au regard des évolutions des situations comparées- de mesurer l'efficacité ou non des dispositions et actions mises en œuvre, et de mieux cerner les obstacles ou freins rencontrés, de mieux comprendre leurs causes, et donc de mieux pouvoir se fixer des objectifs et des moyens pour progresser dans l'égalité réelle entre collègues de travail femme/homme;

- C'est ce qui explique la relation avec le 2° plan d'action de la ville, qui si, il s'adresse à la vie professionnelle en interne de la ville, envisage de manière plus large l'action envers nos concitoyens - nes, ainsi que nos relations avec nos partenaires via la commande publique.

Ce rapport de "situation comparée" est donc une obligation légale depuis peu : il est annexé au bilan social et, disponible à la mission égalité de la ville. Nous avons déjà anticipé une telle étude en 2014 sur la base des données de 2012, mais ce qu'il y a de nouveau c'est de devoir répondre à une liste d'indicateurs permettant la comparaison entre F et H, salarié - es de la ville....donc plus rigoureux!

Ce rapport est constitué de 3 grands axes: Emplois (pages 7 à 37); Rémunérations (pages 38 à 54); Carrières (pages 55 à 65);

Je ne voudrais pas être trop long, mais vous donner quand même quelques données nous permettant de mieux comprendre de quoi il s'agit!

### **1° Axe : L'EMPLOI**

7313 emplois permanents à la ville de Lyon; 4625 femmes soit 63,24% 1214 emplois non permanents dont 65,9% de femmes. Le taux de féminisation reste à peu près stable depuis 2010 ; les emplois de personnes victimes de handicap sont de 505 ( 6,9%) dont 323 femmes ( soit 63,9%)!

En examinant les différents indicateurs (*au plan des effectifs par filières professionnelles, des régimes et des conditions de travail, du recrutement et de l'emploi supérieur et dirigeants*), nous voyons se dessiner les inégalités et leurs rattachements à des causes pouvant s'identifier.

Ainsi, en catégories B et C la part des femmes est légèrement supérieure à leur part globale, soit respectivement 64,2 et 64,4. Pour la catégorie A la part des femmes baisse à 57%...c'est le début de l'effet "plafond de verre" ou pyramidal! Les non titulaires à temps partiel sont des femmes à 83,6 %: et sur poste libéré à 78,8; Les assistantes maternelles 100%; les collaboratrices de cabinet, 39,1% ou contractuelles de droit public 46,4... vous percevez le clivage....les femmes sont essentiellement dans 3

filières; 82% en emploi "Administratif"; 98,5 en médio- sociale et 73,4 en culturelle, toutes les autres filières sont inférieures à leur représentation, mais, par exemple dans la filière technique ou elles représentent 43,8% de l'effectif total, nous constatons de fortes disparités sexuées entre les métiers... Dans la catégorie A ( page 15 du RSC), tous les métiers font apparaître un clivage sexué net, avec d'un côté féminin l'administration, la santé et la culture et de l'autre le technique, la sécurité les hors filières et les hauts cadres...

Si les femmes représentent 58,2 % des temps plein, elles représentent 93% des temps partiels. (91,8 des temps partiels de droit ; 94,2 des temps partiels sur autorisation et 76,9 % des temps incomplets ; la tendance est à la baisse mais lentement)!

Les accidents du travail et maladies professionnelles : 55,7% des accidents de services et 74,6% des accidents de trajets sont des femmes (toujours à lire en rapport avec la part des femmes dans le nombre total de salariés); les maladies professionnelles, elles concernent 4 hommes et douze femmes soit 3 fois plus! ...

Cette situation de l'emploi trouve ses conséquences au niveau salarial, car, si l'on mesure le niveau des salaires pour des temps et des activités équivalentes, la différence est mince... Ainsi, en prenant des métiers comparables, des régimes indemnitaires similaires et des temps complets, par ex: sur la filière administrative, l'écart de rémunération (*rémunération de base et régime indemnitaire corrigé*) en catégorie A ; l'écart est de - 7,05%; de - 3,13% en catégorie B et de + 0,54% en catégorie C ! (voir page 52 du RST) !

Mais au total des situations variées, et donc en moyenne : la différence de salaire est dans la fonction publique d'Etat de 432 euros mensuel net; 439 dans la fonction publique Hospitalière et 305 dans la fonction publique Territoriale donc c'est un problème national!

A la ville de Lyon :

Pour la catégorie A, (*près de 11 000 euros net annuel*) un écart de 21, 84%

Pour la catégorie B (*près de 3900 soit*) 13,14%

Pour la catégorie C (*écart de 3600 soit*) 14, 9%

Quant au déroulement de carrière: on peut je crois déceler une inversion de tendance récente, mais les conséquences cumulées du temps partiel, du congé maternité et parental...rendent moins fluide pour les femmes le déroulement de carrière...

Si, pour les promotions, en 2015, 69,6% sont des femmes, donc supérieures à leur représentation, mais en catégorie A, c'est l'inverse ! (sont promues seulement : 8,5% de femmes/contre 9,3% d'hommes...). Cela est en train de bouger puisque viennent d'être nommé une femme en tant que DG en RH; et une DGS au développement urbain et je crois une quatrième DGS d'arrondissement... !!!

En ce qui concerne la formation, la proportion des femmes ayant suivies une formation est identique à leur représentation soit 63,5%

Quant à l'articulation de la vie personnelle et professionnelle, que nous mesurons par les congés parentaux pour naissances ou adoptions, sur un total de 300 congés accordés, il y eut en 2015, 70 hommes qui l'ont pris ...ce qui est un progrès mais nous devons poursuivre nos efforts !!! Je rappelle que depuis quelques années nous offrons un Kit du papa avec bavette et guide, les papas ont, à leur demande, le droit de s'absenter pour accompagner la future maman à la première visite de grossesse et je pense que nous devrions l'accorder pour toutes les visites !...

En conclusion, ce rapport de situation comparée, nous confirme bien dans l'existence globale d'inégalités ; il nous permet également d'en cerner les raisons qui pour une large part, viennent de loin, et dont les causes se retrouvent dans des conceptions culturelles et de stéréotypes variés et tenaces... Le recul de ces inégalités ou l'avancée vers une égalité réelle, respectueuses des différences et des souhaits, des choix volontaires, demandent bien une attention, comme des actions, qui peuvent se concrétiser dans notre 2° plan d'action, présenté ici il y a quelques temps! Merci de votre écoute. »

**M. PHILIP** : « Ce qu'a dit M. JACQUET sera là encore dans le compte rendu. »

**M. JACQUET** : « Ce que j'ai dit oui. Cependant le rapport de situation comparée est annexé au bilan social. Si vous le souhaitez je dois en avoir, sinon il faut les demander à la mission égalité, ils en ont à disposition. Nous pouvons peut-être en mettre un ici s'il y a des élus qui veulent venir le consulter. Il n'y a absolument aucun problème bien évidemment, et si des élus veulent en discuter avec moi, je suis bien entendu à leur écoute, y compris pour les gens citoyens-nes. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50

-----